

# Notes pratiques

Sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

## Les risques liés au wifi public



---

*Votre téléphone intelligent est plus précieux que votre portefeuille, vos clés et dans certains cas, votre ordinateur lorsqu'il s'agit de la protection de vos renseignements personnels.*

---

Nous vivons dans l'ère des téléphones intelligents où l'accès au wifi est offert à titre gratuit dans les lieux publics. Comme avec tous les outils technologiques, les plus accessibles sont souvent les plus vulnérables à des attaques malveillantes. Est-ce que cela signifie que vous ne devriez pas utiliser le wifi gratuit au café du coin alors que vous sirotez votre latté ? Non, mais il y a certains conseils à garder à l'esprit lorsque vous utilisez le réseau wifi pour connecter votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur portable à l'Internet

Lorsque vous utilisez le wifi dans un lieu public, prenez garde aux « espions ». Cela signifie des personnes malintentionnées utilisant le réseau wifi pour accéder à vos renseignements personnels. Assurez-vous donc d'éviter certaines activités, telles que les services bancaires mobiles et les achats en ligne, ainsi que toute autre qui implique l'utilisation de mots de passe et de renseignements personnels (p. ex. numéro de carte de crédit). Dans la mesure du possible, utilisez des services Web cryptés (p. ex. HTTPS sur HTTP) lorsque vous naviguez sur le Web.

En plus des renseignements personnels, les logiciels malveillants (« malware ») mobiles est de plus en plus répandu. Un réseau wifi non sécurisé peut vous rendre plus vulnérables à quiconque sur le réseau. Pour limiter ce risque, essayez d'opter pour les réseaux publics wifi qui sont protégés ou cryptés d'une certaine façon, comme par un mot de passe ou un code.

Il n'y a jamais de garantie d'une sécurité totale lorsque vous utilisez un point d'accès public (« hotspot »). Gardez cela à l'esprit lors de la connexion et de limiter vos activités en ligne afin de réduire vos risques.

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)* veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée au poste 398.